

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 juillet 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 17  
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 16 juillet 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 22 juillet 2024 à 20 heures 30 sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,  
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice ; Mme LEMEE Sophie ; Mme GOBE Julie.

Absents Excusés : M. HEUZE Serge ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LERAY Stéphanie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Chantal MENARD est désignée pour remplir cette fonction.

Lecture des procès-verbaux du 27 juin 2024. Approuvé à l'unanimité.

Observations :

Service administratif de la Mairie : En cours de recrutement pour le remplacement de Mme Valérie HEURTEVENT.

Monsieur Joël BAGOT remercie la commune pour le geste témoigné lors du décès de son papa.

**1) ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE ET REPRISE :**

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Remplacement du tracteur tondeuse Iseky d'une valeur en 2013 de 9 250 € ttc.

Proposition d'acquisition : Tracteur tondeuse ETESIA pour un coût de 7 166€67 ht. *Sauv' Centre Notoagriculture Teilleulais*  
Descriptif : largeur de coupe : 80 cm ; puissance moteur nominale : 12,5 cv ; essence ; type moteur : Kawasaki . contenance bac : 240 L ; type de transmission : Hydrostatique avec blocage de différentiel.

Reprise du tracteur Iseky à 2 200 € ht.  
L'offre semble être adaptée au besoin du service technique.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition précitée et le montant de la reprise du tracteur Iseky.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

2) MISE A DISPOSITION DE Bertrand BUISSON AVEC LA BALAYEUSE DU TEILLEUL A LA COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

La convention pour la mise à disposition d'un chauffeur, Bertrand BUISSON avec la balayeuse du Teilleul sur la commune de Buais-Les-Monts arrive à échéance le 30 septembre 2024.

Les conditions actuelles : 70 € de l'heure (Chauffeur + balayeuse). Décision du conseil municipal du 19 juillet 2023.

Mise à disposition de Monsieur Bertrand BUISSON, Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au service technique, à raison de 6 heures par mois, maximum comme chauffeur de la balayeuse appartenant à la commune du Teilleul.

Les frais sur l'année 2023 : carburant + frais d'entretien : 3 111.98 €.

148.98 h Moteur sur une année + 18.86 € de l'heure de l'agent.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement aux mêmes conditions financières que l'an dernier, soit 70 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un an.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3) COMMUNE DU TEILLEUL – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES RUES ANNEXES – AVENANT :

Rapporteur : Joël BOULET

- Avenant au lot 1 : Terrassements-Voirie-Assainissement EP, Entreprise MONGODIN à Le Teilleul, montant du marché de travaux : 471 188.85 € tranche ferme : 400 458.15 € ht tranche optionnelle : 70 730,70 € ht.  
Objet de l'avenant : Plus-value : Liaison de réseau d'eaux pluviales entre la Rue Beauregard et la Rue du Marché pour 8 016 € ht.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la fiche modificative de l'entreprise susdite et autorise le Maire à signer cette fiche modificative de travaux.

Observations :

Des retours positifs sur les travaux d'aménagement de la place.

L'entreprise titulaire du lot 2 Espaces verts, a été relancée pour la finition des travaux. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect des délais de réalisation des travaux.



4) AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE – PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

La commune est membre du groupement d'achat de fourniture d'électricité coordonné par le SDEM50 depuis 2016 afin de se mettre en conformité avec la loi et pour optimiser la procédure de mise en concurrence.

Cette mission était exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016.

Aujourd'hui, le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de cette mission, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité.
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres.
- De la stratégie d'achat – en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation.

Pour cette raison, le comité syndical a décidé d'instaurer une participation financière à compter de l'exercice 2024.

Cette participation financière est établie en fonction du nombre de point (PDL) de la collectivité membre et a pour unique objectif de financer un équivalent temps plein (ETP) dédié à l'exécution de l'ensemble des missions susdites.

La participation financière s'établit comme suit :

- Adhérentes au Sdem 50 : 6 €/PDL/an (minimum-plancher de 50 €).
- Non adhérentes au Sdem 50 : 10 €/PDL/an (minimum – plancher de 50 €).
- Etablissements scolaires et sociaux à vocation unique : Exemption.

Nombre de PDL de la commune : environ 40.

Observation :

Monsieur Jacques DUZERT représentant la commune au sdem apporte des précisions sur les achats groupés du Sdem pour la fourniture d'électricité avec les clés répartitions (centrale, éoliens, négociation nationale).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

5) MARCHE D'ASSURANCES POUR LE PERSONNEL - AVENANT :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mme le Maire fait part d'un courrier en date du 18 juin 2024 de notre assureur Groupama pour l'assurance pour le personnel, nous signalant une dégradation du résultat de notre contrat d'assurance du personnel qui ne permet plus à Groupama de maintenir les conditions tarifaires accordées actuellement à la commune.

Compte tenu de cette situation, Groupama propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle offre, taux de cotisation pour les agents CNRACL (agent stagiaire ou titulaire à 28 heures par semaine ou plus) à 5.87 % au lieu de 5.60% et agents Ircantec (agent contractuel ou stagiaire/titulaire moins de 28 heures par semaine) à 1% inchangé.

Observations de Mme Valérie BOUF LE PIVERT, consultante qui avait été désignée par la commune pour aider la commune pour la consultation des compagnies d'assurances en 2022, à savoir :

Pour elle, l'augmentation est justifiée. En effet, le monde de l'assurance traverse une crise profonde et si la commune refuse cette augmentation, elle risque de ne pas avoir de candidat pour assurer cette prestation.

Une majoration de la cotisation annuelle, portée à environ 1 000 €.

#### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurances des prestations statutaires relatif à cette augmentation.

#### 6) Questions diverses :

##### Prochaines réunions :

- Réunions du conseil municipal : le 25 septembre 2024 à 20 heures 30. Absente excusée : Mme DANJOU.
- Réunion Maires Adjointes le 9 septembre à 12 h 30 mn à 14 heures.
- Lecture des mots de la boîte à idées. Ras.
- Balade du Mortainais le 23 juillet. Arrivée à 22 heures. Accueil des marcheurs et pot offert par la municipalité.
- Réunion publique le 30 juillet à 20 heures à la Salle de la Basse-Porte Le Teilleul pour échanger sur le commerce de proximité et le départ du boucher le 31 août 2024. Présence du Boucher ; du futur repreneur de la Clé des Champs.  
Monsieur DUZERT propose de se rencontrer avec quelques élus pour préparer cette réunion.  
Proposition non retenue. Echange de parole libre.
- Ouverture d'un dépôt de pains le 8 août par le boulanger de St Georges de Rouelley (50). Il se présentera à la réunion publique.
- 80<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Normandie - Cérémonie pour la libération le 3 août à 12 heures devant le monument aux morts du Teilleul. Musique : Cornemuse. Dépôt de gerbes. Pot de l'amitié au restaurant Le Normandie.
- Le 7 septembre, repas des aînés à 12 heures à la salle socio-culturelle du Teilleul.
- Arrivé d'un kiné au pôle de santé au 1<sup>er</sup> septembre.
- Présentation de plusieurs suggestions de fresques proposées par un artiste du Teilleul à réaliser sur le mur « ex emplacement toilette publique de la place de l'hôtel de ville ». Fresque retenue à l'unanimité en couleur, rappelant la vie du village.  
La commune prendra en charge la peinture.
- Future laverie : le porteur de projet prévu, ~~est~~ aujourd'hui réticent vu que le prix des machines a doublé. Un autre porteur de projet a été contacté ; en cours d'étude.
- Cimetière communal de Ste Marie du bois. A nettoyer. Des plumes de pans sont retrouvées sur les tombes.

Séance levée à 22 h 20 mn

La Secrétaire : Chantal MENARD,



Le Maire : KUNKEL Véronique,

